## COMMUNE DE FESSENHEIM - Haut-Rhin

## ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION À MADAME LILLY ANCEL – 5° ADJOINT AU MAIRE

## LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 :

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020, relatif à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'élection de Madame Lilly ANCEL en qualité d'adjoint en date du 26 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 15/2020 en date du 8 juin 2020 donnant délégation à Madame Lilly ANCEL, cinquième adjoint au maire, dans les domaines suivants :

- affaires socioculturelles et sportives (attribution subventions aux associations, etc.);
- gestion des équipements culturels et sportifs (créneaux d'occupation, etc.);
- manifestations et festivités déléguées à l'OMSCAL.

## ARRETE

Article 1 Toutes les délégations consenties à Madame Lilly ANCEL lui sont retirées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Article 2 L'arrêté n° PUB 15/2020 en date du 8 juin 2020 est abrogé.

Article 3 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- sous-préfecture de Colmar Ribeauvillé
- service de gestion comptable de Colmar
- Madame Lilly ANCEL
- affichage

Fessenheim le 26 juin 2025

le maire

Claude BRENDER